

GT CSAR DU 14 juin 2023 Réunion de reprise

Ce mercredi 14 juin s'est tenu un groupe de travail du Comité social d'Administration de Réseau (CSAR) de la DGCCRF quelque peu particulier... Il marquait la reprise des réunions institutionnelles (à l'exception du Conseil d'Etablissement de l'ENCCRF et la visio de présentation de la nouvelle DG).

L'ordre du jour, limité au projet d'arrêté encadrant la formation initiale et à l'élaboration de l'agenda social, n'a pas empêché d'aborder un certain nombre de sujets d'actualité, comme SSA, les labos ou la réorganisation de la Sous-Direction 4...

Formation initiale des inspecteurs et inspectrices CCRF

Pour les évolutions de la formation initiales, il y a l'esprit, le fond et la forme. L'esprit, on le connaît, une formation plus professionnalisante, des belles enquêtes etc. Pour juger, mieux vaut se concentrer sur le fond et la forme.

Sur la forme, la DG (au sens de Direction générale, la Directrice Générale n'était pas présente) présentait un projet d'arrêté « fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation initiale des inspecteurs stagiaires de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes », destiné à remplacer celui de 2015 actuellement en vigueur... nouvelle mouture attendue, il faut le reconnaître, avec certaines craintes, à l'issue d'une année qui a vu la DG et l'école tenter d'imposer aux forces de l'ordre l'envoi des collègues stagiaires dans les résidences d'affectation pour les stages d'été (tentative qui avait échoué devant la fronde desdits collègues et la mobilisation générale qui s'en était suivie !).

Autant divulguer (en français : spoiler) tout de suite : à **Solidaires** on avait déjà revendiqué notre opposition à l'obligation pour les collègues stagiaires d'effectuer les stages pratiques d'été sur la résidence d'affectation, alors on n'était pas franchement ravi de lire à propos du stage d'été dans le projet : « *Il peut être organisée au sein de l'unité au sein de laquelle l'agent a vocation à être affecté à l'issue de sa titularisation* ». Une phrase finalement retirée non par conviction (la DG aurait aimé, au fond...) mais plutôt par pragmatisme, face à l'opposition des personnels mais aussi face aux difficultés pratiques. La DG envisagerait à l'avenir des possibilités de « formation à la carte » après connaissances des affectations, mais plutôt en formation continue... Et en tous cas pas pour la prochaine promo.

Autre évolution à suivre avec attention (et la plus grande méfiance), les pouvoirs d'enquête des stagiaires. Pour la DG les stagiaires peuvent prendre des actes (et faire des enquêtes) seuls dans de nombreux domaines, en dehors du Code de commerce. **Solidaires** considère que la doctrine de la CCRF ne doit pas changer sur ce point, en raison notamment des dérives qui ne manqueraient pas d'advenir, les stagiaires servant alors de supplétifs à des directions en manque perpétuel d'effectifs !

Sur le fond, il est difficile de connaître précisément l'organisation de la formation pour la prochaine promotion, et ses éventuelles nouveautés, puisque son contenu et les modalités d'organisation seront reprises dans une instruction annuelle (estampillée SMQ !) du directeur de l'ENCCRF, qui n'a pas été présentée lors du GT. Promis juré, la DG fera mieux l'année prochaine (à voir, donc !).

Les évolutions pourraient tourner autour des thèmes suivants :

- Conduite de l'enquête (méthodologies, recherche de fraudes, relations avec les contrôlés).
- Suites.
- Economie et recherche du préjudice économique (avec le serpent de mer de la comptabilité au service de l'enquête, désormais envisagée outil pour « tirer le fil d'audit » pour rechercher les fraudes. **Solidaires** a souligné que pour cela il fallait des effectifs et du temps, ce qui manque dans les services. Bref, comment faire de belles enquêtes quand le quotidien est parasité par le trimestre anti-inflation ou autre lubie ministérielle.
- Transition écologique. La transition numérique serait envisagée pour les promos suivantes...

La DG souhaite également renforcer la formation consacrée à la sécurité des produits industriels. Bonne idée, d'autant que le sujet n'est pas spécialement mis en valeur dans la communication institutionnelle (ça doit être moins vendeur pour nos ministres que des influenceurs dans leur piscine...).

Par contre, on sait aussi qu'il y aura beaucoup d'enseignement à distance l'année prochaine, et pour le coup, ce n'est pas le meilleur outil pour une formation de qualité. La DG espère (nous aussi) que les futurs locaux de l'école permettront l'accueil physique de promotions importantes... mais pas avant 2025.

Une chose qui persiste à Montpellier, c'est la bonne vieille « note de gueule » dénoncée une nouvelle fois par **Solidaires** pour sa capacité à laisser le champ libre à l'arbitraire, avec ses critères pour le moins subjectifs « *à savoir sens du collectif, comportement altruiste, courtoisie, réalisation des exercices en cours, participation active et réalisation des travaux personnels* ». A **Solidaires** on préfère évoquer la déontologie que les sourires (surtout que ça peut servir de base à des règlements de compte que l'école n'a pas à justifier...).

Solidaires a également demandé que les critères de validation des formations professionnelles et pratiques, considérés comme flous et donc sources de stress par des collègues de la dernière promo, soient précisés.

Le projet d'arrêté devrait être modifié également pour éclaircir certains points (notamment la différence et le rôle des tuteurs -à l'école- et maîtres de stage -dans les directions- auprès des stagiaires, ainsi que des remarques de la DGAFP. Une « charte du maître de stage » devrait être établie par l'école.

Dernière précision, le texte serait dupliqué dans l'hypothèse de l'ouverture d'un concours en catégorie B. Une hypothèse dont la réalisation semble peu envisagée par la DG...

En marge des discussions sur l'arrêté, l'administration a partagé son étonnement d'avoir découvert que les personnels stagiaires ne pouvaient pas prétendre au versement de l'indemnité-repas lorsqu'ils accompagnaient leur collègue en enquête.

Pour **Solidaires**, les personnels stagiaires doivent également bénéficier de ce droit !

Transfert SSA et conséquences

La réunion n'a pas donné lieu à des informations particulières sur le transfert, qui se poursuit de manière plus ou moins bien préparée. A l'heure actuelle, une convention provisoire est mise en application mais les travaux vont se poursuivre en 2024 sur l'informatique, la coopération entre les deux directions et le futur protocole.

Sur le sujet délicat des habilitations, la DG n'aurait pas complètement renoncé à les abandonner pour la sécurité alimentaire, l'imbrication avec la loyauté rend les choses compliquées... Bref, on ne pariera pas sa chemise sur une suppression des habilitations en la matière !

Notons que la DG considère que ne faire sécurité entraîne faire de la davantage de loyauté et que dans le domaine alimentaire il y a matière !

Concernant les collègues partant suite aux transferts SSA (vers la DGAL ou la Douane), la DG s'est engagée à communiquer un tableau récapitulatif sur le sujet. 22 collègues auraient quitté la CCRF (Administration centrale et services déconcentrés) mais, déjà, des retours ont eu lieu ou seraient envisagés...

Avenir du SCL

Pour la DG, les nouvelles sont très encourageantes pour le service, entre augmentation des analyses en sécurité des produits industriels et en loyauté pour les produits alimentaires au bénéfice de la DGCCRF, mais aussi en ce qui concerne les analyses réalisées pour la DGAL dans le cadre du transfert SSA. La DGAL est prête à aller jusqu'à s'engager sur 4 ans avec le SCL. Une bonne nouvelle, mais comme c'est souvent le cas il y a un (gros) « mais », à savoir l'arrivée de la DGAL dans la gouvernance du SCL.

Pour la DG toujours, cette entrée permettrait de « fidéliser » la DGAL en l'intéressant aux prises de décision concernant le service. Cette nouvelle gouvernance passerait par un changement de statut, vers un établissement public ou un groupement d'intérêt public.

Solidaires a renouvelé sa revendication d'un SCL rattaché à Bercy, et sa méfiance face à une DGAL qui s'était séparée de son propre réseau de laboratoires il y a quelques années, et qui aujourd'hui externalise une grande partie des missions qu'elle a prises à la DGCCRF. Bref, la DGAL dans la gouvernance, ça ressemble au loup dans la bergerie !

Evolution de la Sous-direction 4

Un an après l'annonce du transfert SSA, et un flottement au sein de la SD4 qui connaît un sous-effectif devenu chronique (une dizaine de collègues manquent), la DG réorganise la Sous-direction qui est passée de 4 à 3 bureaux :

- 4A « Information du consommateur et valorisation des denrées alimentaires » ;
- 4B « Produits d'origine animale et intrants » ;
- 4C « Produits d'origine végétale et boissons alcoolisées ».

Agenda social second semestre : un programme chargé

La DG envisage un triptyque réunions institutionnelles (CSA ou FS), GT et « réunions flash ». Les réunions institutionnelles concerneraient surtout les points à consultation obligatoire (rapport social, Document unique d'évaluation des risques professionnels...) les GT les travaux de fond et les réunions flash porteraient sur les sujets d'actualité. Parmi ces dernières, la DG a accédé à la demande de **Solidaires** de réunion sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (contrôles, les effectifs consacrés, les moyens, les mesures en faveur des agent·es etc.). 34 sortes d'école ont été affectées en IDF dans le cadre des JO, et une cadre a été nommée pour se consacrer entièrement au sujet à la DDPP 75.

Les sujets abordés à partir du second semestre :

- Reprise des négociations sociales sur les carrières à la DGCCRF. Le second semestre 2023 sera consacré à la catégorie C, une priorité pour les organisations syndicales, par la suite les travaux concerneront les carrières B et A. Pour **Solidaires** il est urgent de se pencher sur ces sujets !
- Formation continue et initiale, respectivement fin de second semestre 2023 et mars-avril 2024. La DG doit transmettre d'ici l'été les documents en cours de finalisation pour la prochaine rentrée, **Solidaires** est disponible pour une réunion dans la foulée... Reste à voir si la DG a réellement envie de voir les syndicats ou préfère que l'Administration fasse sa petite popote en interne.

- Immobilier : avant de se pencher sur les nouveaux locaux de l'ENCCRF (à Montpellier, mais où ?), la DG va présenter le projet de réaménagement de ses locaux à Chevaleret. Elle promet une densification pour accueillir de nouveaux effectifs et permettre de meilleurs aménagements (centre ODIN pour le SNE, accueil pour SICCRF, et même « *installer les effectifs dédiés au numérique en administration centrale (15 ETP), dans le contexte de la création de la brigade de l'influence commerciale* »), mais pas de flex-office (envisagé un temps pour le SNE mais finalement abandonné).

Reste à savoir, et la question avait été posée par **solidaires** au dernier conseil d'établissement, si c'est bien la formation spécialisée de la CCRF qui est compétente ou celle de l'Administration centrale de Bercy. Pour **solidaires**, la DG doit communiquer les plans un moment AVANT que tout ne soit décidé, ce qui est loin d'être la pratique jusqu'à présent...

Pour l'antenne SNE de Lille, la DG a proposé au Préfet du Nord un scénario alternatif au déménagement dans la nouvelle cité administrative. Une proposition qui satisferait toutes les parties ! Suspens !

- SESAM : la FS va travailler sur le bilan et le déploiement de SESAM. Un vaste sujet, pour **solidaires** qui a souvent dénoncé la galère que cela représentait dans le quotidien des collègues la DG doit retenir les leçons de ce qui est, il faut bien le dire, un échec.

En conclusion, la DG pour cette reprise du « dialogue social » n'a pas agité ostensiblement de chiffon rouge. Reste à savoir comment tout ceci va se traduire concrètement, si « le changement c'est maintenant » en la matière, et si les réunions ne se cantonnent pas à une simple transmission d'informations.

Dans ce contexte, la DG doit transmettre les résultats pour la DGCCRF de l'observatoire interne (réalisé par l'IFOP), en reconnaissant qu'ils ne sont pas bons. Sans vouloir faire de mauvais esprit, on peut dire que le contraire eût été surprenant ! Entre effectifs en berne, interministérialité et conséquences, réformes permanentes et injonctions contradictoire, dur de dire que les conditions de travail sont bonnes à la CCRF !

Il y a urgence de remettre du sens dans le travail, et d'améliorer le quotidien des personnels !